

SESSION EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2010

**QUESTION DEPOSEE PAR Monsieur MARC-ANTOINE NICOLAI
AU NOM DU GROUPE « DEMOCRATES, SOCIALISTES ET RADICAUX »**

OBJET : « les bases d'un développement digne de notre histoire »,

Monsieur le Préfet,

Je tiens à vous remercier, d'avoir accepté l'invitation de Mr le Président de l'Assemblée de Corse et d'être ici présent pour débattre avec nous.

En effet « il y a démocratie là où il y a débat. L'escamoter, ou, à plus forte raison, lui substituer la violence est la plus cruelle défaite que peut subir la démocratie ». Une victoire est de faire de cet hémicycle un lieu de débat, un lieu de partage fraternel.

Pour la Corse de part sa situation géographique, et, de part son histoire, sauvegarder sa différence représente un impératif vital. Ainsi entre le droit à la différence et le droit à l'égalité, il n'y a pas à choisir.

Pour beaucoup il est possible de dire que chercher ce qui unit ne saurait entraîner le refus de ce qui est différent. En effet l'appauvrissement culturel et social qui en découlerait est aussi grave que le renfermement sur soi même.

Au centre de cette dialectique du droit à la différence et du droit à l'égalité se pose aussi la question de la langue. Elle doit être considérée comme une priorité. La langue est une part essentiel d'une société, d'une culture.

C'est sur ces bases, droit à la différence, droit à l'égalité que le devenir de notre Ile se fera dans la sérénité et bien entendu il n'y aura pas de devenir, de

développement sans l'arrêt de la violence, de toutes les violences. D'ailleurs ils sont peu aujourd'hui à ne pas la condamner.

Cette violence qui était à l'origine présentée comme « révolutionnaire, riposte nécessaire à une autre violence, c'est-à-dire à la violence de l'Etat », a pris, au fil des années, un tout autre visage celle d'une violence privée. Le constat aujourd'hui est sans appel, « une lamentable régression sociale et morale ». Ainsi respecter l'état de droit, c'est assurément mettre un terme aux attentats totalement injustifiés, aux explosifs et à l'usage des armes.

Mais l'état de droit ne se divise pas, en effet, rien ne peut justifier le non respect de cette règle. L'Etat tourne le dos à l'état de droit lorsqu'il a recours à des moyens d'exceptions.

Ce recours quasi systématique à une juridiction d'exception est contraire à l'état de droit, à tous principes des sociétés modernes.

Ainsi, il nous faudra aux uns et aux autres, dans un refus commun à toutes formes de violence, garder à l'esprit, comme inspiration de nos engagements, les valeurs que sont tout à la fois l'attachement au droit comme tel et la pleine acceptation de nos particularités.

A ce prix seulement notre Ile trouvera le chemin d'un avenir digne de son histoire.

Monsieur le Préfet est ce que l'Etat continuera à aider la Corse, tout en respectant nos différences mais aussi, en arrêtant de mettre en pratique des moyens d'exceptions ?